

Concours de chant Amateur

Samedi 30 juillet 2016

Centre culturel de Fayence



« Les voix perchées »

Organisé par

La DAPEC (Direction de l'Animation, du Patrimoine Et de la Culture

et L'OMA (Office Municipal de l'Animation)

FICHE D'INSCRIPTION

A retourner avant le 20 juin 2016, avec le règlement complété et signé accompagné du chèque établi à l'ordre de « OMA » (10€)

Adresse : ESPACE CULTUREL - DAPEC
2 rue du terme, 83440 FAYENCE

(remplir en caractères d'imprimerie)

Nom.....Prénom.....

Date de naissance.....

Adresse

Code postal.....Ville.....

Téléphone.....Portable.....

Courriel :

Accompagnement acoustique oui non

Préciser l'instrument :

Titre de la chanson.....Interprète original :

Je soussigné(e).....atteste avoir pris connaissance et accepte sans réserve l'ensemble des conditions de participation au concours de chant organisé par la DAPEC et l'OMA organisateurs, à diffuser gratuitement mes coordonnées et photographies par l'intermédiaire des médias et par toute autre diffusion publicitaire pour les prochaines éditions du concours de chant. Captation vidéo privée acceptée. L'organisation ne fournira pas d'images du concours.

Fait le.....à.....

Signature suivie de la mention « lu et approuvé »

Autorisation parentale pour mineur

Je soussigné(e) (Père / Mère / Tuteur (*)), ayant pris connaissance et accepté sans réserve l'ensemble des conditions, autorise l'enfant..... à participer au concours de chant organisé par la DAPEC et l'OMA. De même, j'autorise les organisateurs à diffuser gratuitement les coordonnées et photographies par l'intermédiaire des médias et par toute autre diffusion publicitaire pour les prochaines éditions du concours de chant. Captation vidéo privée acceptée. L'organisation ne fournira pas d'images du concours.

Fait le.....à.....

Signature du responsable légal suivie de la mention « lu et approuvé ».

(*) Rayer les mentions inutiles

Règlement et conditions

Art.1

Ce concours de chant est ouvert à toute personne à partir de l'âge de 7 ans, sous réserve d'avoir dûment rempli et signé le formulaire d'inscription ci-joint, ainsi que ce règlement, d'être amateur, de ne pas être en contrat avec un label et de fournir, en cas de sélection, une autorisation parentale, pour les mineurs.

Art. 2

Le dossier d'inscription devra être retourné, dûment rempli (en caractères d'imprimerie) à la **DAPEC, 2, rue du terme, 83440, FAYENCE.**

Seuls les dossiers complets, arrivés, par voie postale, avant le : **20 JUIN 2016** (date de la poste faisant foi), compteront pour le concours.

Art. 3

Les candidats chanteront sur une bande son. Celle-ci (fichier mp3 uniquement) devra être adressée par mail à **oma.fayence@hotmail.fr**

Le jour du concours chacun devra avoir sa bande son sur clé USB afin d'éviter des incidents informatiques imprévus. Les candidats qui le souhaitent auront la possibilité de s'accompagner eux-mêmes avec un instrument (instrument non fourni).

Les chansons peuvent être interprétées en français ou en langue étrangère et seront uniquement des reprises de chansons connues. La durée ne devra pas excéder 4 minutes.

Art. 4

Dossier de candidature :

Pour que l'inscription soit valide, joindre les documents suivants :

- Une fiche d'inscription dûment remplie (document ci-joint)
- Une photo d'identité.
- Une autorisation parentale pour les enfants mineurs
- Un chèque de 10€ représentant les droits d'inscription fixés (aucune demande de remboursement ne sera acceptée)

- Les frais de transport, de repas et/ou d'hébergements inhérents à la participation du concours de chant restent à la charge du candidat.

Art. 5

Un prix sera attribué aux 3 premiers de chaque catégorie. (Les lots offerts en dehors de la soirée, devront être retirés dans les six mois)

Le vainqueur de chaque catégorie se verra remettre :

- Le trophée 2016 / 1^{er} prix de la catégorie - Concours de Chant « LES VOIX PERCHEES »
- L'enregistrement de son titre en studio professionnel, offert par ARIA - École de chant variété de Fayence.

Art.6

Si pour des raisons d'organisation et de cohérence, le présent règlement devrait être modifié, les candidats en seraient avisés.

Art. 7

L'organisateur, se réserve le droit d'annuler le concours si le nombre de candidats n'est pas suffisant, ou en cas de force majeure. Dans ce cas, les frais d'inscription seraient remboursés.

Signature de l'intéressé ou de son représentant légal

(mention manuscrite "lu et approuvé")